

Aide à domicile auprès de personnes âgées ou handicapées

Les aides à domicile interviennent chez les personnes âgées ou handicapées en perte d'autonomie le plus souvent dans le cadre d'un plan d'aide. Grâce à leur intervention, le choix de rester vivre chez soi le plus longtemps possible reste possible. En lien avec l'entourage et les autres professionnels engagés, l'aide à domicile assure une fonction d'accompagnement adaptée aux besoins de la personne accompagnée. Il s'agit alors de soutenir ses capacités dans tous les actes de la vie quotidienne, y compris les activités de loisirs et de vie sociale.

Le métier d'aide à domicile c'est :

- Aider la personne dans l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne (aide à l'alimentation, à la toilette, aux déplacements, aux courses, etc.) et dans les activités de la vie sociale et de loisirs
- Assurer l'entretien du cadre de vie de la personne
- Veiller à l'acquisition, la préservation ou la restauration de l'autonomie de la personne
- Établir une relation de proximité attentive et bienveillante,
- Intervenir dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et de confidentialité
- Animer la vie sociale et relationnelle des personnes
- Savoir travailler en équipe pluri-professionnelle
- Transmettre ses observations par oral et par écrit à son responsable, ses collègues ou tout autre intervenant dans l'accompagnement de la personne aidée
- Selon l'expérience, accueillir et accompagner de nouveaux professionnels (tutorat)
- Travailler parfois en horaires décalés, les week-ends, les jours fériés

Où exercer le métier

- Dans un service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)
- Dans un service polyvalent d'aide et de soins à domicile (SPASAD)
- A proximité de son domicile

Quels sont les employeurs ?

- La fonction publique territoriale (CCAS, CIAS porteurs de SAAD/SPASAD...)
- Les SAAD et SPASAD associatifs à but non lucratif
- Les SAAD privés commerciaux

Les qualités pour devenir aide à domicile :

- Le sens des responsabilités
- L'autonomie
- La capacité à s'adapter rapidement
- La discrétion et la confidentialité
- Le sens du service de qualité
- La disponibilité
- L'écoute
- Le dynamisme
- L'empathie et la bienveillance

Diplôme et formation

Pour devenir aide à domicile qualifiée, il faut obtenir, de préférence, le **diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (DE AES)**. Depuis 2017, il remplace et regroupe le diplôme d'accompagnant médico-psychologique (AMP) et celui d'auxiliaire de vie sociale (AVS). Ce diplôme, permettant d'exercer également en structure d'hébergement collectif (EHPAD par exemple), favorise la construction d'un parcours professionnel au sein de différents types d'établissements et services médicosociaux sur un même territoire. **Sur le département des Pyrénées-Atlantiques, plusieurs organismes de formation proposent l'équivalent de 500 places chaque année.**

La formation se déroule sur une période de 10 à 24 mois, et peut s'envisager :

- En formation initiale
- En contrat d'apprentissage
- En contrat de professionnalisation
- Par expérience (validation des acquis de l'expérience professionnelle)

L'admission se fait sur étude de dossier et entretien oral. Certains profils peuvent bénéficier de dispenses de certains modules et/ou d'accès prioritaire à la formation, voire d'équivalence.

D'autres voies d'accès peuvent aussi être empruntées pour exercer ce métier :

Après la 3^{ème}, avec un CAP assistant technique en milieu familial et collectif, un CAP agricole service aux personnes et vente en espace rural (SPVER), avec la mention complémentaire (MC) aide à domicile, le titre professionnel d'assistant de vie aux familles (TP ADVF), ou encore le titre professionnel assistant de vie dépendance (TP ADVD).

Niveau bac, le bac pro service aux personnes et au territoires (SAPAT) et le bac pro accompagnement, soins et services à la personne (ASSP).

Retrouvez les centres de formation [ICI](#)

Ce métier va connaître des transformations qui se traduiront par des progressions et des revalorisations salariales basées sur l'évolution des compétences acquises, de l'expertise et de l'ancienneté. Il constitue une situation d'exercice professionnel participant à des enjeux sociétaux forts.